

Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté

Christian Chaboud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8388>

DOI : [10.4000/etudesrurales.8388](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8388)

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2006

Pagination : 197-212

Référence électronique

Christian Chaboud, « Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté », *Études rurales* [En ligne], 178 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 10 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8388> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.8388](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8388)

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETRU&ID_NUMPUBLIE=ETRU_178&ID_ARTICLE=ETRU_178_0197

Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté

par Christian CHABOUD

| Editions de l'EHESS | Études rurales

2006/02 - 178

ISSN 0014-2182 | pages 197 à 212

Pour citer cet article :

— Chaboud C., Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté, *Études rurales* 2006/02, 178, p. 197-212.

Distribution électronique Cairn pour les Editions de l'EHESS.

© Editions de l'EHESS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

GÉRER ET VALORISER LES RESSOURCES MARINES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Christian Chaboud

Dans le sud-ouest de Madagascar, comme dans d'autres régions du monde intertropical, l'usage des ressources marines est exemplaire des enjeux du développement durable. Ces enjeux mettent en rapport des populations très dépendantes des ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins alimentaires et monétaires avec des politiques publiques d'inspiration nationale ou internationale. Ces politiques tendent à concilier les aspirations locales au développement et les recommandations internationales relatives à la gestion des ressources naturelles et, plus généralement, à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes.

La question de la persistance et de l'ampleur de la pauvreté dans les pêcheries, particulièrement dans les pêcheries, artisanales ou traditionnelles, des pays du Sud, a été largement traitée dans la littérature en sciences sociales¹. Bien qu'importante, cette question n'est pas au centre de notre problématique. Notre étude portera sur les relations entre la pauvreté et les politiques publiques de développement durable. Ces dernières doivent être entendues dans un sens large, depuis les projets

de développement les plus « classiques » jusqu'aux actions de conservation plus récentes. On cherchera notamment à montrer dans quelle mesure la situation de grande pauvreté que connaissent les communautés littorales, qui vivent pour l'essentiel de l'exploitation des ressources marines, peut impliquer, de la part des populations concernées, des réponses qui ne s'inscrivent pas dans les trajectoires prévues par les politiques publiques. Différentes hypothèses seront explorées pour expliquer ces réponses.

On montrera comment, dans un tel contexte, la relation entre pauvreté des populations locales et mise en place des conditions d'un développement durable des zones littorales est de nature ambivalente et souvent contradictoire. De fait, l'hypothèse d'une convergence entre l'objectif de réduction de la pauvreté et celui de valorisation et de gestion durable des écosystèmes est parfois infirmée par les dynamiques socioéconomiques et environnementales observées. Face à la dégradation de leurs conditions matérielles d'existence, les populations rurales peuvent répondre par une pression accrue sur les ressources naturelles. Cette contradiction nous semble fondamentale pour comprendre les stratégies mises en œuvre par les acteurs impliqués, au niveau local, régional et national, dans la mise en place des politiques publiques, qu'elles visent la réduction de la pauvreté, la mise en place de modes d'usage plus durables des écosystèmes ou les deux à la fois.

1. Cf. S.H. Gordon [1954], G. Hardin [1968], I.R. Smith [1979], T. Panayotou [1982], C.W. Clark [1985], S. Cunningham [1993], C. Béné [2003].

Pour analyser cette relation complexe entre pauvreté et développement durable dans le sud-ouest de Madagascar, nous nous appuyons sur des exemples concrets de politiques de gestion ou de valorisation des ressources marines dans la région de Tuléar. Les exemples traités concernent des politiques de valorisation directe (développement de la pêche, de l'algoculture) ou de valorisation indirecte (promotion du tourisme, création d'aires protégées). Ces politiques ont en commun de vouloir impliquer, de façon accrue, les populations locales dans l'amélioration de leurs conditions d'existence.

L'exploitation des ressources marines et la pauvreté dans le sud-ouest de Madagascar

LE CONTEXTE

Le sud-ouest de Madagascar s'étend de la région du Menabe à celle de Tuléar. C'est sur la région de Tuléar qu'a porté notre recherche, dans le cadre du programme « Enjeux sociaux et économiques de la biodiversité dans un contexte de grande pauvreté »².

Le littoral concerné a une longueur d'environ 500 kilomètres (carte p. 18). La pêche constitue la principale activité des villages, à l'exception de quelques-uns, comme Ifaty et Mangily, qui ont connu un fort développement touristique au cours des vingt dernières années. L'agriculture et l'élevage sont également présents mais régressent depuis quelques décennies à cause de la raréfaction des pluies, surtout au sud de Tuléar. Le principal groupe social³ concerné est la communauté des pêcheurs *vezo*, spécialisés depuis longtemps dans l'exploitation des ressources marines. Plus

récemment, des individus originaires d'autres groupes, tels les Tanalana, Mahafaly et Masi-koro, agriculteurs et éleveurs à l'origine, ont été attirés par la pêche en raison de l'intérêt économique que présente cette activité.

La région est dotée en ressources marines diversifiées et les conditions environnementales sont favorables à l'exercice de la pêche traditionnelle⁴ en dehors des périodes où le vent du sud rend la navigation périlleuse. Les milieux exploités sont, premièrement, de type récifaux-lagonaire et, deuxièmement, de type estuarien. Ils sont caractérisés par une biodiversité particulièrement riche, qui a été largement décrite par les travaux des biologistes de la station marine de Tuléar [Harmelin-Vivien 1977].

À la différence d'autres littoraux où existent de fortes interactions entre la pêche industrielle (notamment crevette) et la pêche traditionnelle, les écosystèmes récifaux et lagunaires de la région de Tuléar ne subissent pas de pression de pêche, industrielle ou

2. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de l'Institut français de la biodiversité.

3. Nous préférons utiliser le terme « groupe social » plutôt que celui d'« ethnie » dans la mesure où les travaux des anthropologues et sociologues spécialistes de la région [Marikandia 1995 ; Fauroux 2001] mettent en avant une origine disparate de ce groupe.

4. À Madagascar la législation distingue trois types de pêche : la pêche industrielle (embarcations industrielles, d'une puissance supérieure à 50 chevaux), la pêche artisanale (embarcations motorisées, d'une puissance inférieure à 50 chevaux) et la pêche traditionnelle (pirogues non motorisées). Le dernier type correspond donc à la pêche qualifiée d'artisanale dans d'autres pays du Sud, notamment en Afrique.

artisanale, et on peut donc considérer que la pêche traditionnelle dispose d'un monopole de fait dans l'exploitation de leurs ressources.

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES

À la différence d'autres groupes (Sakalava, Masi-koro, Mahafaly), les Vezo ne se définissent pas comme descendants de sujets de grandes dynasties mais bien plutôt par rapport à leur système de production et à leur mode de vie tournés presque exclusivement vers la mer et les activités halieutiques. Cette relation toute particulière aux ressources marines et à leur exploitation a eu des conséquences sur l'organisation territoriale, sociale et économique de ce groupe, et peut être à l'origine d'attitudes et de stratégies spécifiques face aux interventions extérieures. À la différence des autres groupes présents dans la région, les Vezo n'ont jamais eu de réelle autonomie politique et ont été autrefois placés sous l'influence d'autres unités dominantes (royaumes *mahafaly* au sud de l'Onilahy, *masikoro* entre le Mangoky et l'Onilahy).

Des pratiques migratoires anciennes permettent aux pêcheurs *vezo* de tirer au mieux profit de la variabilité spatiotemporelle de la ressource et de la complémentarité qu'offrent les activités terrestres [Koechlin 1975]. Ces migrations persistent aujourd'hui sous une forme saisonnière. Cependant certains campements sont devenus des villages permanents. La communauté *vezo* est ainsi présente dans l'ensemble des villages du littoral entre lesquels existent des relations de parenté et d'alliance anciennes [Fauroux *et al.* nd].

Si le principe général reste celui du libre accès à la mer (tout comme dans le droit moderne relatif à la pêche traditionnelle), les villages les plus

anciens peuvent faire valoir des droits sur leurs zones de pêche. Ces limites à l'accès aux ressources sont toutefois aisément contournables par le biais des liens de parenté et d'alliance [*ibid.*]. Une distinction, forte et ancienne, est faite au sein du groupe *vezo* entre Vezo « purs » et Vezo « de la boue ». Les premiers vivent exclusivement de l'exploitation des ressources marines (l'archétype étant les Vezo Sara de la région d'Anakao), maîtrisent l'art de la navigation et ont une fine connaissance de l'écosystème. Les seconds n'exploitent pas les ressources de la haute mer, pratiquent également une activité agricole permanente et exploitent les ressources de la mangrove (palétuviers, crabes).

La diversité des ressources marines dans la région de Tuléar a incité les pêcheurs à adopter un large éventail de techniques de capture. L'accès à la monnaie et les projets de développement ont permis de recourir à des matériaux modernes : lignes en nylon, hameçons, filets monofilament. On note ainsi une évolution par rapport à la situation décrite il y a quelques décennies [Battistini 1964 ; Koechlin 1975]. Cette évolution n'est cependant pas décelable s'agissant des moyens de navigation : la pirogue à balancier (*lakana*), symbole par excellence de la culture marine *vezo*, est identique aux descriptions anciennes, à l'exception toutefois des matériaux utilisés pour la voile.

Dans les villages de pêcheurs spécialisés, la grande majorité des individus sont impliqués dans la transformation et le commerce des produits issus de cette activité. La pêche au large en pirogue est l'apanage des hommes. Femmes et enfants participent, quant à eux, à la pêche à pied lors des marées de vives eaux qui découvrent de larges fractions du récif.

Si la pêche est destinée en partie à satisfaire les besoins alimentaires des ménages, elle n'en reste pas moins largement destinée aux échanges, et ce depuis longtemps. Autrefois, les poissons étaient transformés (séchés, fumés) pour être échangés contre des denrées alimentaires auprès des populations de l'intérieur ou pour être vendus par les pêcheurs eux-mêmes sur le marché de Tuléar. Aujourd'hui, les échanges monétaires sont devenus dominants pour les pêcheurs. Les produits les plus valorisés (ailerons de requins, holothuries, poulpes, seiches, langoustes, mérous, coquillages) sont écoulés via des réseaux commerciaux, mis en place à partir de la ville de Tuléar, par des firmes qui ont repris à leur compte le modèle économique de la collecte initié jadis par les commerçants indo-pakistanaïsi. Ces firmes s'appuient sur des intermédiaires commerciaux présents dans les villages (commissionnaires, collecteurs ou mareyeurs indépendants), qui disposent d'un réel pouvoir de négociation face à l'offre dispersée des producteurs. Dans les zones à vocation touristique, comme Anakao et Ifaty/Mangily, la restauration représente un marché rémunérateur qui propose des prix significativement supérieurs à ceux obtenus auprès des intermédiaires commerciaux ou bien par la vente directe sur les marchés⁵.

LA PAUVRETÉ

En raison de leur accès précoce à l'économie monétaire, les pêcheurs *vezo* ont toujours été considérés comme économiquement prospères par leurs voisins *masikoro*, *tanalana* et *mahafaly*. René Battistini écrit : « Pour les Tanalana, les Sara sont des gens riches qui ont la vie facile. » [1964 : 129] Cette opinion est

reprise trois décennies plus tard par Emmanuel Fauroux et ses collègues, qui soulignent que les *Vezo* font figure de « privilégiés relatifs en maintenant un niveau important de revenus monétaires » [nd : 18].

Ces remarques s'inscrivent cependant dans un contexte général de paupérisation des populations rurales du Sud-Ouest auquel les pêcheurs n'ont pas échappé. On considère que cette dynamique de la pauvreté s'explique en partie par l'histoire économique et politique de Madagascar depuis 1970 : expérience « socialiste » de la seconde république, austérité imposée par les plans d'ajustement structurel, difficultés politiques du début du XXI^e siècle. Les statistiques actuelles, pour autant qu'elles aient une signification, soulignent la grande pauvreté rurale de la région de Tuléar⁶. Une enquête réalisée par l'Instat en 2001 auprès des ménages indique un taux d'incidence de la pauvreté⁷ de 53,3 % en milieu urbain et un taux de 83,3 % en milieu rural, significativement supérieurs aux moyennes nationales (44,1 % et

5. À Anakao, en 2002, les hôtels-restaurants achetaient ainsi le poisson à 5 000 fmg/kg contre 3 000 à 3 500 fmg/kg pour les mareyeurs et les collecteurs.

6. Instat, enquêtes « Cartographie de la pauvreté à Madagascar » et « Dynamique de la pauvreté à Madagascar : 1999-2001 », présentées lors de la conférence « Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar » (2003).

7. Ce taux indique le pourcentage des ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est la somme d'un seuil de pauvreté alimentaire (montant minimal pour couvrir les besoins quotidiens, soit 2 133 calories) et d'un seuil de pauvreté non alimentaire (nécessaire à la couverture des autres besoins).

77,1 %). Si les pêcheurs semblent relativement mieux lotis que les autres en ce qui concerne les revenus monétaires, ils semblent cependant très vulnérables si on se réfère à d'autres critères. La plupart des villages et campements de pêcheurs, à l'exception de ceux situés à la périphérie de Tuléar et entre Tuléar et Manombo, sont très isolés et n'ont pas ou presque pas accès aux services publics (santé, éducation). Il n'ont pratiquement pas d'eau potable et les autres sources d'eau se révèlent insuffisantes en saison sèche. Les pistes sont impraticables en saison des pluies (de décembre à mars), ce qui a des conséquences importantes sur l'écoulement des prises ainsi que sur le volume et le coût de l'approvisionnement alimentaire des villages.

La surexploitation des ressources et la dégradation de l'environnement côtier

De l'avis de multiples acteurs (scientifiques, ONG internationales et locales, institutions environnementales), le système de production halieutique de la région de Tuléar est en crise. Cette crise se traduit par une diminution des rendements de la pêche, une stagnation voire une réduction des captures et une modification de la composition des prises, en espèce et en taille. Cette constatation s'accompagne d'un discours alarmiste sur la dégradation de la biodiversité et de la qualité de l'environnement côtier.

Ce discours s'est nourri des recherches des scientifiques de la station marine de Tuléar⁸, dont les travaux pionniers avaient mis en relief la modification, dès les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, des peuplements (réduction du nombre d'espèces et de

leur structure par âge) et la détérioration des habitats [Lebigre 1997 ; Vasseur 1997]. Il a été largement repris et développé dans le cadre des travaux menés par l'Office national de l'environnement (ONE) et sa composante « Environnement marin et côtier » ainsi que dans le cadre du programme régional « Environnement »⁹ de la Commission de l'océan Indien (1995-1998) et de la seconde phase du Plan national d'action environnementale (1997-2002).

Cette problématique s'inscrit désormais dans le discours plus général sur la protection de la biodiversité à Madagascar, considérée comme un « *hot spot* » par les grandes ONG environnementales (World Wide Fund for Nature : WWF, Conservation International : CI...). Récemment, l'érosion de la biodiversité marine a servi d'argument pour étendre au domaine marin les aires protégées, à l'occasion de la conférence internationale de 2003 sur les aires protégées¹⁰.

S'il y a un large consensus sur la surexploitation des ressources marines et ses conséquences, quelle est l'argumentation développée par les différents acteurs ?

Les scientifiques et les institutions environnementales mettent en avant deux grandes

8. Aujourd'hui connue sous le nom d'IHSM (Institut d'halieutique et des sciences marines).

9. Ce programme visait à développer une coopération interrégionale pour la gestion intégrée des zones côtières et a en particulier permis la création d'un réseau régional de suivi des récifs coralliens.

10. Lors de cette conférence, le président de Madagascar s'est engagé à tripler la surface des aires protégées.

causes : l'augmentation de la pression de pêche et l'impact des effluents terrestres.

L'augmentation de la pression de pêche provient, elle-même, de multiples facteurs. Premier facteur : la croissance démographique des communautés de pêcheurs (de l'ordre de 2,7 % par an, soit un doublement tous les vingt-six ans). La pêche n'est plus le monopole des pêcheurs *vezo*. Un nombre croissant d'individus originaires d'autres groupes côtiers ou de l'intérieur (agriculteurs ou éleveurs) s'investissent dans cette activité en raison des difficultés qu'ils rencontrent (sécheresse, vols de troupeaux) et des opportunités monétaires qu'offre la pêche. Deuxième facteur : l'évolution technique, qui se caractérise par l'adoption de nouvelles technologies de capture ou bien encore par la modification des caractéristiques techniques des engins déjà existants. Les techniques récentes sont notamment la pêche sous-marine avec masque et fusil harpon, le filet à requin, la palangre. Les techniques plus anciennes (filets dormants, maillants-encerclements, sennes de plage, lignes) ont évolué et sont plus adaptées à la baisse des ressources¹¹. Certains engins, comme les sennes de plage, détruisent les herbiers et les coraux. La pêche au poison (latex d'*Euphorbia laro*), qui semblait abandonnée il y a deux décennies, est à nouveau utilisée lors des marées basses de vives eaux et cause la mort de nombreux poissons et autres organismes marins. La demande du marché a suscité la surexploitation des espèces les plus valorisées. Le cas des holothuries, coquillages et requins est, à ce titre, exemplaire.

Les effluents terrestres qui affectent l'environnement marin sont de deux ordres. En

premier lieu : les apports terrigènes dus à l'érosion, provoquée par la déforestation, sur les bassins versants des fleuves (Onilahy, Fiherena, Manombo). En second lieu : la pollution issue des zones habitées, qui ne disposent d'aucune facilité d'épuration. Les apports terrigènes augmentent la turbidité des eaux, favorisent la mortalité des coraux et le comblement des lagons, entraînant la dégradation des habitats des poissons. À noter l'apparition des algues toxiques, dangereuses pour les consommateurs.

Les pêcheurs, quant à eux, reconnaissent volontiers la raréfaction d'espèces considérées autrefois comme abondantes. Les pêcheurs *vezo* donnent plusieurs explications à la diminution des prises¹².

La première a trait aux transgressions du système d'interdits, qui constitue un des éléments principaux du cadre traditionnel normatif des décisions individuelles et collectives. Les interdits peuvent porter sur un territoire, un lignage ou un clan, ou parfois être individuels. Ils peuvent être explicitement relatifs à la pêche : prohibition de pêche ou de consommation d'une espèce, zone interdite ou à usages restreints, conduite à tenir en mer ou

11. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de faire un exposé détaillé des techniques de pêche, il est important de rendre compte de leur diversité et surtout de la capacité des pêcheurs à les adapter pour cibler les espèces selon leur abondance et à s'adapter eux-mêmes aux conditions du marché. Soulignons à cet égard la diffusion rapide, au cours de la dernière décennie, des filets à requins pour satisfaire la demande asiatique en ailerons.

12. Les pêcheurs ne sont sensibles qu'à la réduction des prises et non à la surexploitation, concept qui leur est totalement étranger.

sur terre...). Sont aussi évoqués, dans le même esprit, l'abandon ou le relâchement des obligations cérémonielles à l'adresse des ancêtres. Toute transgression d'un interdit est ainsi censée avoir des conséquences fâcheuses, non seulement pour l'individu transgresseur mais aussi pour sa famille et son village.

Les autres explications avancées sont proches de celles que proposent les acteurs scientifiques ou institutionnels. Les Vezo mettent cependant l'accent sur le trop grand nombre de pêcheurs non originaires de leur communauté et, dans certains cas, sur leurs pratiques jugées destructrices. Ils dénoncent la pêche au *laro* pratiquée par les Masikoro entre Manombo et Morombe, source de conflits récurrents. Certains mentionnent enfin les difficultés qu'ils ont à étendre vers le large leurs activités, ce qui expliquerait la pression croissante sur les ressources du lagon et du récif.

Interaction pauvreté-exploitation des ressources naturelles : une spécificité de la pêche ?

La relation entre pauvreté et exploitation des ressources marines soulève de nombreuses questions. Dans une étude récente sur la pauvreté dans les « pêcheries à petite échelle » des pays du Sud, Christophe Béné [2003] tend à remettre en cause l'explication malthusienne qui prédomine depuis longtemps dans la littérature, suivant deux versions. La première version renvoie au modèle de la « tragédie des communs » de Garrett Hardin [1968], déjà présent dans la contribution de H.S. Gordon [1954] : les pêcheurs s'appauvrissent en raison du libre accès¹³ à la ressource qui

conduit à la dissipation de la rente économique. La deuxième version, complémentaire et non contradictoire de la première, renvoie au contexte immédiat des pêcheries, situées souvent dans des régions isolées, avec peu de possibilités d'emplois alternatifs. C'est la pauvreté de l'environnement économique de la pêche et le faible coût d'accès à cette activité qui expliqueraient la tendance inexorable à la dégradation des pêcheries.

À cette approche malthusienne, Christophe Béné propose de substituer une vision multidimensionnelle de la pauvreté, qui implique de prendre en compte les aspects institutionnels, sociaux, culturels et politiques, qui conditionnent les relations entre les populations pauvres et les ressources. Il élabore une typologie des processus d'appauvrissement, à savoir l'exclusion économique (en termes de production et de contrôle de filière), la marginalisation sociale (c'est-à-dire le nonaccès à certaines ressources sur la base de critères sociaux, ethniques, de genre ou de classe), l'insuffisance de pouvoir politique (c'est-à-dire l'absence de représentation et de participation dans les processus de décision). Dans le cas qui nous intéresse, il est possible que l'approche malthusienne et les approches alternatives ne soient pas exclusives les unes des autres et que les processus à l'œuvre fassent intervenir différents schémas explicatifs.

Pour comprendre les liens qui existent entre croissance, pauvreté et durabilité de

13. L'expression « tragédie des communs » est à ce titre trompeuse car c'est la tragédie du libre accès qui est exposée dans l'article de G. Hardin [1968].

l'environnement en milieu rural à Madagascar, M. Zeller et ses collègues [1998] proposent de faire appel à la théorie d'Esther Boserup [1965] et à ses développements ultérieurs [Ruthenberg 1980 ; Scherr et Hazell 1994].

Selon ces auteurs, la dégradation de l'environnement peut se corriger dans la mesure où la raréfaction des ressources et les coûts sociaux et privés qui lui sont liés incitent à adopter de nouvelles pratiques productives et institutionnelles. Dans le schéma de « l'innovation induite » [Scherr et Hazell 1994], la pression de la population ou du marché sur une ressource conduit, dans un premier temps, à accentuer la dégradation, qui atteint un niveau maximal à partir duquel les bénéfices des investissements techniques ou institutionnels en faveur d'un meilleur usage des ressources augmentent à leur tour et contribuent au maintien ou à la réhabilitation de ces dernières. On peut ainsi considérer que, dans l'agriculture, le passage d'une stratégie extensive (augmentation des surfaces cultivées) à une stratégie intensive (aménagement des terroirs, utilisation de semences sélectionnées et de fertilisants) est exemplaire du type de changement pouvant être induit en réponse à la dégradation des ressources et à l'appauvrissement qui s'ensuit. Les évolutions institutionnelles importantes concernent l'accès au foncier et aux ressources (règles d'accès, sécurisation des droits).

Le schéma précédent est séduisant mais son application au cas de la pêche traditionnelle pose problème. Le premier point à souligner ici a trait à l'impossibilité, pour les petits pêcheurs, d'aménager eux-mêmes le milieu et de procéder à des investissements privés dans la ressource¹⁴. Pour accroître ou maintenir la

production, les pêcheurs ont en réalité deux possibilités : soit ils étendent leur activité en choisissant de nouvelles espèces cibles et/ou de nouvelles zones de pêche ; soit ils adoptent des techniques plus productives ou améliorent celles qui existent déjà. La stratégie extensive est allée de pair avec un processus d'appauvrissement, ce qui donne un certain poids à l'explication malthusienne pourtant critiquée par Christophe Béné.

L'autre question importante, et qui n'est pas abordée par Béné, est l'impact qu'a la pauvreté sur les choix productifs et institutionnels des pêcheurs ainsi que sur leurs réactions aux politiques publiques relatives aux activités halieutiques et, plus généralement, à la gestion-conservation des ressources marines.

Les politiques publiques et les réponses des communautés de pêcheurs

Dans la région du sud-ouest, les interventions publiques dans le domaine de la pêche et, plus généralement, des ressources marines sont relativement récentes. On peut considérer que, jusque dans les années quatre-vingt, l'intérêt de l'État pour ce secteur se limitait au domaine juridique (droit des pêches dont certaines dispositions concernent spécifiquement la pêche

14. Il existe des exemples d'aménagement qui visent à réhabiliter les ressources marines, entre autres par « forçage » du recrutement, c'est-à-dire en relâchant dans le milieu naturel des individus juvéniles. C'est ce que l'on pratique, par exemple, pour le saumon en Europe ou pour les holothuries au Japon. Cela n'est bien sûr pas envisageable au niveau des petits producteurs des pays du Sud. Par ailleurs, la rentabilité strictement économique de telles opérations ne semble pas acquise.

traditionnelle) et à la production de statistiques administratives, d'une précision toute relative. Par ailleurs, la pêche crevette [Goedefroit *et al.* eds 2002], largement pratiquée dans d'autres régions de Madagascar, retenait toute l'attention des décideurs publics.

Ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt-dix que, dans le Sud-Ouest, des interventions ont été spécifiquement orientées vers la pêche traditionnelle et vers la conservation des ressources marines. Nous nous intéresserons ici à quelques-uns des projets de développement et de valorisation des ressources halieutiques ainsi qu'à certaines initiatives qui s'inscrivent plus largement dans la politique environnementale malgache.

Les actions de développement « classiques », mises en place dans les années quatre-vingt-dix – que l'on songe au projet PNUD-FAO de développement intégré de la pêche traditionnelle autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP), projet initié par l'Association thonnière de la Commission de l'océan Indien ou bien que l'on songe à l'action d'approvisionnement en matériel et équipement de pêche, financée par le Fonds de développement halieutique et aquacole – sont caractéristiques de l'application, à la région du sud-ouest de Madagascar, de la « théorie de la modernisation de la pêche piroguière », en vigueur dans d'autres régions comme l'Afrique de l'Ouest [Chauveau et Jul-Larsen 2000]. Cette théorie vise à faciliter l'accès des pêcheurs à de nouvelles techniques, à diversifier les ressources exploitées, à améliorer les conditions d'accès au marché et à favoriser les

échanges entre acteurs locaux au sein de groupements et d'associations.

La diversification des techniques de pêche suscitée par le projet PNUD-FAO a encouragé l'exploitation de ressources très valorisées comme les requins¹⁵ au moyen de filets mailants et de palangres [Randriambolona *et al.* 1998]. Notons que cette extension profitable de la pêche a coïncidé avec une campagne internationale de protection des requins. L'installation des DCP a permis d'exploiter des ressources pélagiques hauturières. On peut considérer qu'il s'agit là d'une forme d'aménagement intensif du milieu puisqu'elle contribue à accroître l'abondance locale des grands poissons pélagiques migrateurs en mettant à profit leur comportement alimentaire et grégaire. L'expérience n'a cependant pas été concluante : les communautés de pêcheurs n'ont pas su assurer collectivement l'entretien de ces dispositifs efficaces, lesquels ont rapidement disparu [Rey-Valette et Cayré 2000]. Cette défaillance est caractéristique des difficultés de coordination entre pêcheurs, en dehors des instances traditionnelles d'arbitrage, claniques ou lignagères. Le discours que tiennent les pêcheurs à ce propos est particulièrement éloquent : ils sont excessivement méfiants à l'égard de toute forme d'association impulsée de l'extérieur et qui pourrait remettre en cause les formes traditionnelles de

15. D'après les informations recueillies lors de nos enquêtes, les ailerons de requins secs étaient vendus, en 2003, 300 000 à 350 000 fmg/kg sur le marché de Tuléar, soit environ deux fois le salaire minimal mensuel.

coordination fondées sur la hiérarchie (autorité des chefs de lignage), la parenté et l'alliance¹⁶.

La tentative de développement de l'algoculture et de collecte des algues sauvages, initiée en 1997 par le « projet d'amélioration des revenus de la population littorale » est un exemple des difficultés rencontrées pour promouvoir une filière locale. Cette intervention visait à diversifier et à augmenter les revenus des pêcheurs des villages grâce à la culture d'algues, du genre *Euchema*, utilisées par les industries agro-alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. L'encadrement technique et économique avait été confié à une firme malgache privée, qui écoulait la marchandise auprès d'un importateur européen. La même firme pratiquait parallèlement la collecte d'algues sauvages auprès des pêcheurs.

L'algoculture n'a pas été adoptée de façon significative par les pêcheurs : les seuls sites encore actifs aujourd'hui sont exploités directement par la firme exportatrice en question, qui utilise de la main-d'œuvre journalière d'origine urbaine. À l'inverse, en dépit du faible niveau de rémunération qu'elle offre, l'exploitation des algues sauvages s'est développée. Là encore, la réponse des pêcheurs a été dans le sens d'une diversification de leur activité.

Proposée depuis les années quatre-vingt par quelques scientifiques, l'approche environnementale de la gestion des ressources marines et côtières prend progressivement le pas sur les approches sectorielles citées précédemment, avec la mise en place du Plan national d'action environnementale, qui se prévoit, dès 1994, une composante marine et côtière, laquelle sera intégrée en 1997 dans l'ONE. Cette composante développe le Programme national

de gestion intégrée des zones côtières, qui identifie la région de Tuléar comme une zone prioritaire en s'appuyant sur les travaux scientifiques qui soulignent à la fois la richesse de la biodiversité marine et littorale et les menaces qui pèsent sur cette biodiversité.

La recherche d'une convergence entre objectifs de conservation des écosystèmes et développement économique doit aller de pair avec la promotion de la gouvernance participative, conformément aux recommandations des principaux bailleurs de fonds qui entendent soutenir les efforts environnementaux [Froger *et al.* 2004]. L'approche environnementale se différencie aussi des approches précédentes par la nature des acteurs impliqués. Les ONG environnementales internationales (WWF, World Conservation Society, Frontier, Rief Doctors, CI) sont fortement impliquées dans la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques et des interventions. Elles peuvent même prendre des initiatives propres de partenariat avec les communautés locales. Les principales actions entreprises concernent la création d'aires protégées, la valorisation de la biodiversité par des activités alternatives (écotourisme), le transfert de la gestion aux communautés locales, la sensibilisation et l'éducation environnementales.

La mise en place d'aires protégées marines fait partie des objectifs poursuivis par la « Vision Durban ». Pour la région de Tuléar, il s'agit de finaliser le processus de création de

16. Pour justifier cette grande réticence, ils évoquent le plus souvent l'expérience malheureuse des coopératives rurales durant la période « socialiste » de la seconde République.



Retour de pêche à Sarodrano, important village *vezò* au sud de Tuléar (cliché C. Chaboud 2005)

l'aire protégée, marine et côtière, déjà retenu par le programme Man and Biosphère de l'Unesco en 2003. Ce projet associe protection des zones marines et des zones côtières (mangroves, forêts sèches littorales). Les pêcheurs ne sont pas les seuls acteurs impliqués : sont également concernés les agriculteurs-éleveurs, exploitants forestiers, charbonniers, opérateurs touristiques, entre autres.

Le montage institutionnel prévu dans l'étude de faisabilité apparaît particulièrement complexe puisqu'il fait appel à différents modes de gouvernance. Quatre noyaux durs marins (zones de conservation stricte) sont classés en Parc national et relèvent, à ce titre, de l'Agence nationale de gestion des aires protégées. Les zones tampon, qui jouxtent les noyaux durs, relèvent, quant à elles, d'une « gestion communautaire durable des écosystèmes »¹⁷ au sein de parc nationaux. Elles devront ainsi faire l'objet d'un transfert de gestion¹⁸ auprès des populations locales, avec des cahiers des charges précisant les modalités d'usage durable des ressources.

Si la faible superficie affectée aux noyaux durs, dont certains ont déjà une vocation touristique, ne devrait pas poser de problèmes aux pêcheurs, il n'en va pas de même des zones tampons. L'usage durable des ressources marines dans ces aires protégées suppose que l'on abandonne les pratiques illégales ou considérées comme « destructrices », ce qui n'est pas encore le cas à ce jour (sennes de plage et *laro* notamment). Il est possible également que des limites soient imposées aux pêcheurs venant d'autres villages ou à ceux venant de l'arrière-pays¹⁹. Les pêcheurs restant dans les zones tampon peuvent espérer bénéficier à moyen et à

long terme d'une amélioration des ressources tandis que les autres seront incités à abandonner l'activité ou bien à exploiter d'autres zones.

Les enjeux de redistribution sont donc importants : pour certains acteurs, les risques d'appauvrissement liés à un accès limité aux ressources sont rédhibitoires. Une autre question est celle du délai nécessaire pour qu'un « effet réserve » soit perçu par les pêcheurs, lesquels vivent en général au présent²⁰. Lorsque l'effet réserve est sensible à très court terme, l'adhésion des pêcheurs est probable, comme l'a révélé le succès de la mise en réserve tournante d'une zone de pêche au poulpe dans la région d'Andavadoaka : lors de l'ouverture de la pêche, des captures importantes ont pu être réalisées en quelques jours, du fait de la croissance très rapide de cette espèce.

Pour que les pêcheurs adhèrent à la mise en place d'aires protégées, une autre solution consiste à créer des activités et des revenus alternatifs qui compensent les pertes en capture immédiates. L'exemple de l'aire

17. Selon la typologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

18. L'initiative du transfert de gestion devrait revenir aux autorités gestionnaires. Or les textes encadrant ces transferts (par exemple la loi Gelose de 1996) supposent que l'initiative en revienne aux « communautés de base ».

19. Les transferts de gestion en matière forestière (les plus nombreux) visent à renforcer l'emprise des populations locales sur leurs ressources, aux dépens des populations migrantes.

20. En raison de la précarité de leur situation économique et sociale.

communautaire de Nosy Ve à Anakao, où l'île et la zone marine mises en défens ont été réservées à des usages écotouristiques [Chaboud *et al.* 2004] montre que certains pêcheurs tirent profit de la situation en assurant le transport des touristes et que la communauté villageoise bénéficie plus largement des droits de visite touristique. Cette expérience apparemment réussie tiendrait à des conditions locales qui ne sont pas forcément généralisables : une véritable cohésion communautaire, une bonne entente entre les responsables traditionnels, l'appui institutionnel d'acteurs extérieurs (institutions environnementales, ONG, bailleurs de fonds, opérateurs touristiques).

L'expérience n'a pas été aussi concluante dans les villages d'Ifaty et de Mangily, où la structure sociale s'avère moins homogène et le tourisme moins intégré dans l'économie locale. Il s'agissait ici d'inciter les pêcheurs à la senne de plage dans le lagon à reporter, plus au large, leur activité. La première tentative fut un échec, tant en raison du manque de coordination des opérateurs touristiques pour aider au financement des équipements qu'en raison des réticences des pêcheurs à changer de zone et de pratique de pêche. L'intervention récente de l'ONG Reef Doctors comme médiateur et responsable technique et financier de la pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP) semble toutefois avoir été décisive.

Ces quelques exemples révèlent que les nouvelles formes d'intervention qui cherchent à concilier conservation et développement font apparaître de nouvelles difficultés en termes de distribution (entre pêcheurs et autres acteurs, au sein des communautés de pêcheurs), et que l'objectif de protection, jusqu'ici

étranger aux pêcheurs, impose des arbitrages difficiles entre présent et futur. Ces formes d'aménagement visent à réhabiliter la productivité des écosystèmes côtiers et offrent donc une alternative au mode d'exploitation extensif des ressources. Cela ne restera vrai cependant, à moyen et long terme, que si des innovations institutionnelles permettent de limiter un développement excessif de la pression de pêche en dehors des aires protégées.

Conclusion

Le système de production des pêcheurs *vezo* de Madagascar est en crise. Cette crise est à la fois écologique et matérielle, et se traduit par une dégradation des écosystèmes côtiers et par la paupérisation des communautés villageoises. Jacques Weber [2005] rappelait récemment que les pauvres sont souvent accusés à tort d'être les principaux responsables de la dégradation environnementale dans les pays du Sud. Force est toutefois de constater que, jusqu'ici, les pêcheurs du sud-ouest de Madagascar ont répondu à la diminution de leurs moyens d'existence par l'extension, technique et spatiale, de l'exploitation des ressources marines renouvelables. À la différence de ce que l'on peut observer dans certaines communautés paysannes, il n'y pas eu d'innovation technique ou institutionnelle, du type de celles proposées dans la théorie déjà ancienne d'Esther Boserup [1965].

Les interventions publiques relatives à la pêche et aux ressources marines dans la zone de Tuléar sont de deux types. Les premières, qui s'inspirent de la « théorie de la modernisation », ont contribué à l'adoption de techniques plus performantes et à une meilleure

valorisation des productions. En ce sens, elles ont appuyé l'extensification du système de production. Les communautés de pêcheurs ne se sont pas approprié les quelques tentatives d'aménagement (DCP, algoculture) qui leur ont été proposées, et ce essentiellement pour des raisons institutionnelles. Les interventions les plus récentes, qui s'inscrivent dans un paradigme environnemental, soulèvent des problèmes en termes de partage des gains (les usages halieutiques n'étant plus les seuls pris en compte) et de répartition, dans le temps, des coûts (qui sont immédiats) et des bénéfices (qui sont à venir et incertains).

Ces initiatives constituent néanmoins des investissements d'aménagement et de réhabilitation des ressources renouvelables, jusqu'ici inexistantes, et qui s'avèrent indispensables pour sortir d'un système de production extensif ayant atteint ses limites. Pour être gagnante, cette stratégie devra offrir aux pêcheurs la sécurisation de leurs droits d'accès aux ressources ainsi qu'une régulation efficace de l'accès aux ressources en dehors des aires protégées. La question de la pauvreté des pêcheurs ne saura être réglée par les seules politiques halieutiques ou environnementales.

Bibliographie

- Battistini, R.** — 1964, *Géographie humaine de la plaine côtière mahafaly*. Paris, Cujas.
- Béné, C.** — 2003, « When Fishery Rhymes with Poverty : A First Step beyond the Old Paradigm on Poverty in Small Scales Fisheries », *World Development* 6 : 949-975.
- Boserup, E.** — 1965, *The Conditions of Agricultural Growth : The Economics of Agrarian Change under Population Pressure*. Chicago, Aldin Publishing.
- Chaboud, C., P. Méral et D. Andrianambinina** — 2004, « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty/Mangily à Madagascar », *Mondes en développement* 32 (1) : 11-32.
- Chauveau, J.-P. et E. Jul-Larsen** — 2000, « Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles », in J.-P. Chauveau, E. Jul-Larsen et C. Chaboud eds., *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoir, mobilités, marchés*. Paris, Karthala : 9-85.
- Clark, C.W.** — 1985, *Bioeconomic Modeling and Fisheries Management*. Toronto, Wiley & Sons.
- Cunningham, S.** — 1993, « Fishermen's Income and Fishermen's Management ». Research Paper n° 61. Portsmouth, University of Portsmouth.
- Fauroux, E.** — 2001, « Bibliographie vezo ». Document de travail. IRD, Tuléar.
- Fauroux, E., J. Laroche et M. Marikandia** — nd, « Brève esquisse d'une description de la société vezo (littoral occidental de Madagascar) à la fin du XX^e siècle ». Document de travail, ERA/CNRE/ORSTOM, Tuléar.
- Froger, G., P. Méral et V. Hermandimby** — 2004, « The Expansion of Participatory Governance in the Environmental Policies of Developing Countries : The Example of Madagascar », *International Journal of Sustainable Development* 7 (2) : 164-184.
- Goedefroit, S., C. Chaboud et Y. Breton eds.** — 2002, *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche*

crevette traditionnelle à Madagascar. Paris, IRD Éditions (« Latitudes 23 »).

Gordon, S.H. — 1954, « The Economic Theory of Common Property Resources : The Fishery », *Journal of Political Economy* 62 : 124-142.

Hardin, G. — 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science* 162 : 1243-1248.

Harmelin-Vivien, M.-L. — 1977, « Ictyofaune des récifs coralliens de Tuléar (Madagascar). Écologie et relations trophiques ». Thèse. Université Aix-Marseille.

Koechlin, B. — 1975, *Les Vezo du sud-ouest de Madagascar. Contribution à l'étude de l'écosystème de semi-nomades marins*. Paris, La Haye, Mouton, EPHE.

Lebigre, J.-M. — 1997, *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux (« Îles et Archipels 23 »).

Marikandia, M. — 1995, « Une approche de l'histoire du peuplement de l'espace littoral du Fiherana aux XVIII^e et XIX^e siècles : les Vezo », *Talily* 1 : 16-26.

Panayotou, T. — 1982, « Management Concept for Small Scale Fisheries : Economic and Social Aspects ». Working Paper n° 228. FAO, Rome.

Randriambolona, C., H. Rahantalisao, G. Dasyva et M. Rakotondrasoa — 1998, *Guide pour l'exploitation du poisson*. Antananarivo, Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Rey-Valette, H. et P. Cayré — 2000, « Pêcheurs et dispositifs de concentration de poissons », in Y. Gillon, C. Chaboud et C. Mullon eds., *Du bon*

usage des ressources renouvelables. Paris, IRD Éditions (« Latitudes 23 ») : 311-326.

Ruthenberg, H. — 1980, *Farming Systems in the Tropics*. Oxford, Clarendon Press.

Scherr, S.J. et P.B.R. Hazell — 1994, « Sustainable Agricultural Development Strategies in Fragile Lands ». Environment and Production Technology Division. Discussion Paper n° 1. International Food Policy Research Institute, Washington D.C.

Smith, I.R. — 1979, « A Research Framework for Traditional Fisheries ». ICLARM Studies and Reviews n° 2. International Center for Living Aquatic Resources Management, Manille.

Vasseur, P. — 1997, « Écosystèmes côtiers en danger dans la région de Tuléar. Analyse des agressions humaines et problèmes de gestion », in J.-M. Lebigre ed., *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux (« Îles et Archipels 23 ») : 97-120.

Weber, J. — 2005, « Environnement : les pauvres ne sont pas coupables ». *Sciences humaines* (hors série : *Les enjeux sociaux de l'environnement*) : 40-48.

Zeller, M., B. Minten, C. Lapenu, E. Ralison et C. Randrianarisao — 1998, *Vers une meilleure compréhension du triangle critique entre croissance économique, réduction de la pauvreté et durabilité de l'environnement (Cahier de la recherche sur les politiques alimentaires 19)*. Antananarivo, FOFIFA-IFPRI.

Résumé

Christian Chaboud, *Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté*

Dans le sud-ouest de Madagascar, la pêche traditionnelle pratiquée par la communauté *vezo* est confrontée à une crise à la fois environnementale et de paupérisation. Après une présentation du contexte et des principales caractéristiques liés à cette activité, l'auteur interroge la relation entre pauvreté et dégradation marine et côtière. Il souligne la difficulté, pour les pêcheurs, de procéder à des aménagements techniques et institutionnels.

Abstract

Christian Chaboud, *Managing and Developing Marine Resources in Order to Fight against Poverty*

In southwestern Madagascar, the traditional fishing practices of the *Vezo* must now adjust to a crisis involving both the environment and pauperization. The context and major characteristics of fishing are presented; and questions, raised about the relation between poverty and worsening conditions along the coast and in the sea. Attention is drawn to the difficulty that fishers have of making technical and institutional adjustments. Current public

Christian Chaboud

...
212

L'examen des politiques publiques censées pallier ces difficultés révèle que leur démarche est, aujourd'hui, plus environnementale que sectorielle. Quelles solutions les communautés de pêcheurs trouvent-elles pour assurer leur survie ?

Mots clés

développement durable, environnement marin et côtier, gestion, Madagascar, pêche, politique environnementale, Vezo

policies for responding to these difficulties are more environmental than sectoral. What solutions can fishing communities find to survive?

Keywords

sustainable development, marine and coastal environments, management, Madagascar, fisheries, environmental policy, Vezo